

REUNION ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 14 mars 2012
A 14 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 14 mars 2012 à 14 heures** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (donne pouvoir à M. MAHE)
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (donne pouvoir à M. GUIHARD)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

AGUILLE D'EAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 14 mars 2012

A 14 h 00 à LA ROCHE BERNARD

14. - Poursuite de l'engagement de l'IAV dans les projets européens

L'IAV est engagée depuis 2008 dans le projet Européen WAVE, financé via le programme Interreg ENO IVb, en collaboration avec 5 partenaires Européens impliqués dans la gestion de la ressource en eau et représentant 4 pays : Pays Bas, Angleterre, Allemagne et Belgique. WAVE aborde la thématique de la gestion quantitative de la ressource dans des zones multi-usages, sous l'angle de la problématique crues/inondations.

Le projet se terminera à la fin de l'année 2011. Il a permis de financer à hauteur de 50% deux importantes actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV : l'étude de recherche de sites de ralentissement des crues sur le bassin de la Vilaine et les travaux de réhabilitation des annexes hydrauliques des marais de l'Isac (secteur test faisant partie du programme global de travaux des marais de Vilaine, qui sera réalisé majoritairement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Redon).

Un nouvel appel à projet Interreg est actuellement en cours, la date limite est fixée au 11 mai. L'IAV a été sollicitée par les partenaires de Wave pour déposer un dossier de candidature dans le cadre de ce nouveau projet. La thématique abordée sera toujours la gestion quantitative de la ressource, mais sous l'angle des étiages. Les actions envisagées seraient les suivantes :

- 1) Au niveau global (travail commun de l'ensemble des partenaires) : échanges d'expérience sur la problématique de la gouvernance et la façon dont la gestion des étiages est abordée à l'échelle de chaque pays ;
- 2) Au niveau local : actions spécifiques sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV. Un partenariat avec le Cemagref est envisagé pour travailler d'une part, sur le développement d'un outil opérationnel de gestion des étiages (avec en ligne de mire l'optimisation de la gestion du bief d'Arzal), d'autre part sur l'élaboration d'une méthode d'estimation des débits d'étiage en tous points du réseau hydrographique (y compris les bassins non jaugés). L'avant-projet et le modèle physique de la nouvelle écluse du barrage d'Arzal pourraient également être inclus comme action pilotes participant à la maîtrise de la ressource en étiage (sous réserve d'éligibilité).

Les financements européens sur de tels appels à projet sont désormais conditionnés à la mise en valeur d'un partenariat transnational allant au-delà d'une simple juxtaposition d'actions locales sur un thème commun. C'est dans ce sens qu'est envisagée l'action 1), qui permettra de développer un réel échange d'expérience et une mutualisation des savoirs concernant la gestion des étiages dans les différents pays concernés. Sans de telles actions, les dossiers de candidature proposés n'ont que très peu de chances d'être sélectionnés.

ACTE DU 10 SEPTEMBRE

Par ailleurs, les actions locales proposées visent à développer des outils d'expertise concernant une problématique (la gestion des étiages) appelée à prendre de plus en plus d'importance sur le bassin dans un futur proche.

Le projet s'étalerait sur deux années, d'octobre 2012 à fin 2014. Le budget global pour l'IAV serait d'environ 1,1 million d'€ HT (400 000 € HT si l'AVP et le modèle physique de la nouvelle écluse sont retirés). On rappelle que les projets sélectionnés bénéficient d'un financement à hauteur de 50% par des fonds européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Charge le Président de présenter la candidature de PIAV pour ce programme ;**
- **L'autorise à signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme

Le Président,



Jean-François GUERIN